



MAIRIE

DE

PRADES-SUR-VERNAZOBRE

LISTE DES DELIBERATIONS

L'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera affiché en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Numéro	Objet	Statut
2024-07/20	Convention agence postale communale	Approuvé
2024-07/21	Modification des statuts CCSH Lecture publique	Approuvé
2024-07/22	Mandat au CDG Prévoyance santé	Approuvé

Prades-sur-Vernazobre, le 25 juillet 2024

Le Maire



Jean-Marie MILHAU